

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1716

5 septembre 2009

SOMMAIRE

AB CPFM Europroperty Finance S.à r.l.	82323	InterFact S.à.r.l.	82333
Abita Luxembourg S.A.	82368	Interpolis Luxembourg S.A.	82334
Acedos International S.A.	82327	ISR Auto S.A.	82340
AFL S.A.	82357	Italia RC S.à r.l.	82327
Archway S.à r.l.	82335	LBREP III BC S.à r.l.	82331
ARIES PARTNERS (Luxembourg) S.à r.l.	82325	LBREP III Direct S.à r.l.	82330
Avitec S.à r.l.	82328	Luckylux	82368
Barwa Russia S.à r.l.	82330	Luxholdco Gardien S.C.A.	82326
Berliot S.à r.l.	82327	Mazars	82368
Blue Green & BurgGolf Ventures S.A.	82333	Mocassin d'Or S.à r.l.	82338
Centrum NS Luxembourg Sàrl	82333	M-Plify S.A.	82333
Contemporary International Luxembourg S.à r.l.	82348	MSREF Turque S.à r.l.	82324
Cothema International S.A.	82367	MSREF VI Torpedo S.à r.l.	82332
Doha S. à r.l.	82364	Neukölln S.à r.l.	82326
EPI Q2 Mönchen S.à r.l.	82337	New Affinity Holdings Sàrl	82325
ESO Capital Luxembourg Holdings II S.à r.l.	82322	Ofi MultiSelect	82341
ESO Capital Luxembourg Holdings S.à r.l.	82324	Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.	82324
Europa Heron S.à r.l.	82339	Parkridge (Multi Park) S.à r.l.	82331
European Credit Fund Sicav	82329	Parkridge Retail Ukraine S.à r.l.	82328
Floorings II S.à r.l.	82328	Parkridge Retail Warehousing Spain S.à r.l.	82322
GAP-W International Sàrl	82332	Patrimonium Opportunity II S.à r.l.	82334
GAP-W International SV	82332	Philips International Finance S.A.	82323
Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l.	82329	Potsdam S.à r.l.	82334
Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l.	82330	Rosathea S.A.	82346
GEAF International 1 S.à r.l.	82322	SAD5 S.à r.l.	82365
GE Capital Luxembourg Financing II S.à r.l.	82335	SCI Pepla	82360
Ginestra S. à r.l.	82326	SEC-BAC Trading and Immo S.A.	82340
G.T. Immobilière S.A.	82323	Sofid SA	82345
		Sombrero S.à r.l.	82332
		Sun Microsystems Luxembourg S.à.r.l.	82335
		Total Telecom Lux	82331
		UNM Holdings S.à.r.l.	82325
		WP Merger S. à r.l.	82329

GEAF International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 117.205.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg, anciennement Management & Accounting Services S.à r.l. en abrégé MAS S.à r.l., dénonce, avec effet au 19 septembre 2008, le siège social établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach de GEAF INTERNATIONAL 1 S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117.205.

GEAF INTERNATIONAL 1 S.à r.l. n'est donc plus domiciliée au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 19 septembre 2008.

Munsbach, le 7 août 2009.

MAS Luxembourg

Stewart Kam Cheong

Gérant

Référence de publication: 2009105457/17.

(090126842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parkridge Retail Warehousing Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.322.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 7 août 2009

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 7 Août 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Severine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106082/18.

(090126737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

ESO Capital Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 820.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.069.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Monsieur Flavio MARZONA, Gérant de catégorie B de la société, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour ESO Capital Luxembourg Holdings II S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009106566/19.

(090127810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

AB CPFM Europroperty Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.023.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Monsieur Flavio Marzona, Gérant unique de la société, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour AB CPFM Europroperty Finance S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009106568/19.

(090127805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Philips International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 7.334.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 août 2008, le mandat du Commissaire aux comptes KPMG A.G., 172, Badenerstrasse, CH-8004 Zurich, a été renouvelé pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour PHILIPS INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2009106587/17.

(090127219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

G.T. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.719.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Monsieur Flavio MARZONA, Administrateur B de la société, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour G.T. IMMOBILIERE S.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009106574/18.

(090127689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

ESO Capital Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.300.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.974.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Monsieur Flavio MARZONA, Gérant de classe B de la société, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour ESO Capital Luxembourg Holdings S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009106565/19.

(090127817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 août 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Joep Bruins, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009106495/18.

(090127569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

MSREF Turque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.220.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105483/17.

(090126713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

UNM Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 734.774.040,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 70.038.

—
EXTRAIT

En date du 31 juillet 2009, l'associé Tanahol Limited a cédé toutes les 46 parts sociales qu'il détenait dans la Société à CMP Holdings S.A R.L., associé existant de la Société.

Suite à cette cession, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- 23.077 par CMP Holdings S.A R.L.;
- 1.391 par CMP Intermediate Holdings S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009106511/18.

(090127963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

New Affinity Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.484.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société New Affinity Holdings S.ar.l., décidée par acte du notaire Maître Jacques Delvaux en date du 12 Juin 2009, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 31 Juillet 2009.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

G. HENRY

Un mandataire

Référence de publication: 2009105452/17.

(090127009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

ARIES PARTNERS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 102.884.

—
- Le siège de la société a été transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 à compter de ce jour;

- Il est pris acte du changement des adresses professionnelles des Gérants comme suit:

* Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé MBA, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Fait le 28 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour ARIES PARTNERS (Luxembourg) S.à.r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009106581/19.

(090127132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Neukölln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.393.*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 30 avril 2009*

L'associé unique de Neukölln S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec au 1^{er} mai 2009:

* Jean-Baptiste Bitz, gérant;

- de nommer le gérant suivant avec effet au 1^{er} mai 2009, et ce pour une durée indéterminée:* Stefan Weibel, né le 1^{er} mars 1965 à Bâle, Suisse, demeurant professionnellement au Chocolatière 21, CH-1026 Echandens, Suisse.

Luxembourg.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009106410/18.

(090127552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Ginestra S. à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 116.162.*Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance*

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105345/17.

(090126565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Luxholdco Gardien S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: USD 3.000.000,00.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.136.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Luxholdco GP S.à r.l., associé gérant commandité de la société, dont le siège social est désormais situé au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour Luxholdco Gardien S.C.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009106577/19.

(090127152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Italia RC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.709.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Monsieur Flavio MARZONA, Gérant de classe B de la société, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour Italia RC S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009106576/19.

(090127156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Berliot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.803.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105337/17.

(090126611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Acedos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.440.

Mention rectificative du dépôt du 12 novembre 2007 (No. L070154288)

Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de lire dans l'extrait enregistré à Luxembourg le 2 novembre 2007 réf LSO-CK/00100 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 12 novembre 2007:

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société ACEDOS INTERNATIONAL S.A., en date du 30 octobre 2007, que le mandat de Maître Philippe MORALES, Maître Alvaro de la MOTA et Monsieur Pedro Juan BLACH SERVERA, administrateurs de la Société, a été renouvelé pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera tenue en 2013.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106003/18.

(090126745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Avitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.356.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 31 juillet 2009, les associés représentant 100% du capital social ont pris les deux résolutions suivantes:

- 1: L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de la société SOMATEC S.A. comme gérant d'AVITEC S.à r.l.
- 2: L'assemblée nomme à l'unanimité comme gérant, à durée indéterminée. Monsieur Pierre THOLL, demeurant à 29, rue Bellevue, L-7214 Bereldange, et ceci avec effet au 1^{er} août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour AVITEC S.à r.l.

Pierre THOLL

Gérant

Référence de publication: 2009106049/17.

(090126980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parkridge Retail Ukraine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.301.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 6 août 2009

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 6 Août 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.
- Madame Severine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106079/18.

(090126751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Floorings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.720.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Monsieur Flavio MARZONA, Gérant de classe B de la société, dont l'adresse professionnelle est désormais située au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour Floorings II S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009106573/19.

(090127709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

WP Merger S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 278.000,00.**Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 124.534.

EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société tenu en date du 15 juillet 2009 a décidé de transférer le siège social de la Société de 2, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, au 15, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Il résulte de la résolution du conseil de gérance de l'associé unique de la Société, WP Roaming I S.à r.l., en date du 15 juillet 2009 que le siège social de l'associé unique a été transféré au 15, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009106389/17.

(090127755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

European Credit Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 96.757.*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Juillet 2009*

En date du 24 juillet 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur Yves Wagner en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010
- de renouveler les mandats de Monsieur Yves Wagner, de Monsieur Patrick Zurstrassen, de Monsieur João de Vasconcellos, de Monsieur Othman Domiati et de Monsieur Jeremy Wrigley, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009106249/18.

(090127841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.959.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.192.*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 7 août 2009*

En date du 7 août 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

de renouveler le mandat de

- Monsieur Guy HARLES
- Monsieur Guy DUBOIS

en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009107419/19.

(090128854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.946.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.447.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 7 août 2009

En date du 7 août 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante de renouveler le mandat de

- Monsieur Guy HARLES

- Monsieur Guy DUBOIS

en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2009107421/19.

(090128848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

LBREP III Direct S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.929.

—
EXTRAIT

Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 1271, Sixth Avenue, 38^{ème} étage, New York, NY 10020, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour extrait conforme

LBREP III Direct S.à r.l.

Michael Denny / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009107415/17.

(090128900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Barwa Russia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 139.917.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg le 11 août 2009.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique a accepté la démission de:

* Mlle Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974, à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité de gérant B, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour Barwa Russia S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009107435/18.

(090128893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

LBREP III BC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.552.

—
EXTRAIT

Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 1271, Sixth Avenue, 38^{ème} étage, New York, NY 10020, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour extrait conforme

LBREP III BC S.à r.l.

Michael Denny / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009107414/17.

(090128907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Total Telecom Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 113.190.

—
Assemblée générale extraordinaire

1) SOFINOS VENTURES LUX. S.à r.l., avec siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, représentée par Karl HOLTAPPELS, ci-après qualifié,

2) Karl HOLTAPPELS, demeurant à F-57100 Manom (France), 32, route de Luxembourg, associés de la société à responsabilité limitée TOTAL TELECOM LUX, avec siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B113.190, font les modifications suivantes:

- Il y a lieu de modifier l'adresse de l'associé Karl HOLTAPPELS à F-57100 Manom (France), 32, route de Luxembourg, et de l'associée SOFINOS VENTURES LUX. S.à r.l. à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

- Il y a lieu de noter que le gérant TOTAL TELECOM G.C.V., a changé sa dénomination en TALKMEDIA BVBA, suivant assemblée générale du 8 février 2007, publiée aux annexes du Moniteur Belge n°06/03315 du 8 février 2007.

Mondorf-les-Bains, le 30 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107422/19.

(090128569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Parkridge (Multi Park) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 121.766.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 7 août 2009

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 7 août 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Severine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106081/18.

(090126741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

MSREF VI Torpedo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.472.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105338/17.

(090126607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Sombrero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.209.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105341/17.

(090126578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**GAP-W International SV, Société à responsabilité limitée,
(anc. GAP-W International Sàrl).****Capital social: USD 8.502.780,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.761.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 26 juin 2009.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des gérants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

A la suite des décisions prises par cette assemblée, le conseil de gérance de la société se compose comme suit:

- Monsieur Gregor DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant 7, boulevard Royal, Luxembourg;

- Monsieur Christopher J. LANNING, administrateur, demeurant 62, W. 91st Street, Apt 4, New York, NY 10024, USA

- Mr Thomas J. MURPHY, administrateur; demeurant 10, Sylvan Road, Darien, CT 06820, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GAP-W International SV

Signature

Référence de publication: 2009105032/20.

(090125777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

InterFact S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 82.163.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société tenu en date du 15 juillet 2009 a décidé de transférer le siège social de la Société de 2, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, au 15, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Il résulte de la résolution du conseil de gérance de l'associé unique de la Société, MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE S.à r.l., en date du 15 juillet 2009 que le siège social de l'associé unique a été transféré au 15, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009106391/18.

(090127751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Centrum NS Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 85.523.

—
EXTRAIT

Il convient de noter la nouvelle adresse du siège social de la société Apsys Investment S.à r.l. (gérant A et associé de la société Centrum NS Luxembourg Sàrl), qui est la suivante:

232 rue de Beggen

L-1220 Luxembourg

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009106364/16.

(090127887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

M-Plify S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 80.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 12.08.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107385/10.

(090128621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Blue Green & BurgGolf Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 42.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107384/10.

(090128452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Potsdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.401.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 30 avril 2009

L'associé unique de Potsdam S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec au 1^{er} mai 2009:

* Jean-Baptiste Bitz, gérant;

- de nommer le gérant suivant avec effet au 1^{er} mai 2009, et ce pour une durée indéterminée:* Stefan Weibel, né le 1^{er} mars 1965 à Bâle, Suisse, demeurant professionnellement au Chocolatière 21, CH-1026 Echandens, Suisse.

Luxembourg.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009106398/18.

(090127543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Patrimonium Opportunity II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.060.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 30 avril 2009

L'associé unique de Patrimonium Opportunity II S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec au 1^{er} mai 2009:

* Jean-Baptiste Bitz, gérant;

- de nommer le gérant suivant avec effet au 1^{er} mai 2009, et ce pour une durée indéterminée:* Stefan Weibel, né le 1^{er} mars 1965 à Bâle, Suisse, demeurant professionnellement au Chocolatière 21, CH-1026 Echandens, Suisse.

Luxembourg.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009106400/18.

(090127550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Interpolis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 54.981.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 29 juillet 2009*

L'assemblée:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 29 juillet 2009,

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 29 juillet 2009 au siège social de la société Lab Document Vault S.A.: Zone Industrielle, L-5366 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009106401/18.

(090127115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Sun Microsystems Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 197.952.125,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 12, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 76.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009106336/13.

(090127396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Archway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009106339/13.

(090127404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

GE Capital Luxembourg Financing II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.075,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 67.037.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of April, at 8.15 p.m. CET,

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GE Capital Irish GBP Funding Co II, a company incorporated under the laws of Ireland under register number 468579, having a registered office at WIL House, Shannon Business Park, Shannon, County Clare, Ireland,

duly represented by Me Claude FEYEREISEN, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 30 April 2009 (the Parent).

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- the Parent is the sole shareholder of GE CAPITAL LUXEMBOURG FINANCING II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.037 (the Company);

- the Company's capital is set at nine thousand and seventy-five pounds Sterling (GBP 9,075) represented by three hundred sixty-three (363) shares in registered form, having a par value of twenty-five pounds Sterling (GBP 25) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Company's provisional financial statements for the period from 1 January 2009 through 30 April 2009 are approved;

- the Parent has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- full discharge is granted to all the managers of the Company for the exercise of their mandate;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets, that any such assets not realised prior to the execution of this deed are meant to be realised and concomitantly to the present declaration transferred to the Parent as liquidation proceeds, and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Parent shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets (not yet realised) and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company;

- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois d'avril, à 20 heures 15 HEC,

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

GE Capital Irish GBP Funding Co II, une société organisée selon les lois de l'Irlande sous le numéro de registre 468579, ayant son siège social au WIL House, Shannon Business Park, Shannon, County Clare, Irlande,

dûment représentée par Me Claude FEYEREISEN, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 30 avril 2009 (la Société Mère).

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère est l'associé unique de GE CAPITAL LUXEMBOURG FINANCING II S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro N° 67.037 (la Société);

- le capital social de la Société est fixé à neuf mille soixante-quinze livres sterling (GPB 9.075), représenté par trois cent soixante-trois (363) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GPB 25) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- les bilans provisoires de la Société pour la période courant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 30 avril 2009 sont approuvés;

- la Société Mère a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- pleine et entière décharge est donnée à tous les gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de l'entière de l'actif, que tout actif non réalisé avant la signature du présent acte est censé être réalisé et transféré concomitamment à la présente déclaration à la Société Mère en tant que résultat de la liquidation, et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- la Société Mère accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra tout autre étape requise afin de transférer à elle-même tout l'actif (non encore réalisé) et/ou passif impayé de la Société;

- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: C. FEYEREISEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 mai 2009. Relation: LAC/2009/17025. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009106208/93.

(090128002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

EPI Q2 Mönchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.987.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twentieth day of July

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "EPI Orange Holdings S.à r.l." a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, represented by Mrs. Adelaide Caré, residing professionally in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of EPI Orange Holdings S.à.r.l by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "EPI Q2 Mönchen S.à.r.l", having its head office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 109.987, has been incorporated by deed enacted on July 26 2005, published in the Mémorial C number 1352 of the December 8 2005.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "EPI Q2 Mönchen S.à.r.l" amounts currently to EUR 12 500, represented by 500 shares having a par value of 25 each, fully paid up.

III.- That the mandatory declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "EPI Q2 Mönchen S.à.r.l".

IV.- That the mandatory owns all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandatory takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandatory fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille neuf, le vingt juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

L'associé unique de la société, "EPI Orange Holdings S.à.r.l.", une société constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, représentée par Madame Adélaïde CARE, résidant professionnellement au Luxembourg, dûment autorisée à agir en faveur de EPI Orange Holdings S.à.r.l.

En vertu d'une procuration sous seing privé délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "EPI Q2 Mönchen S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109 987, a été constituée suivant acte reçu le 26 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1352 du 8 décembre 2005.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "EPI Q2 Mönchen S.à.r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12 500, représentés par 500 actions de 25 chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "EPI Q2 Mönchen S.à.r.l."

IV.- Que son mandant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. CARE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29270. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009106211/77.

(090127979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Mocassin d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.650.

L'an deux mille neuf, le trois août.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "MOCASSIN D'OR S.à r.l." avec siège social à L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1087 du 2 mai 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B137650.

L'assemblée est composée de:

1. Madame Rosa De Ascensao FERNANDES ARAUJO, commerçante, née à Vieira Do Minho (Portugal) le 1^{er} octobre 1963, demeurant à L-9371 Gilsdorf, 14, rue des Jardins;

2. Monsieur João Filipe MARQUES DOS SANTOS, employé privé, né à Gloria/Aveiro (Portugal) le 15 juillet 1979, demeurant à L-9371 Gilsdorf, 14, rue des Jardins.

Lesquels comparants déclarent agir en tant que seuls et uniques associés de la société prédésignée et requièrent le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit leur résolution, prise à l'unanimité et sur ordre du jour conforme.

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen à L-6440 Echternach, 41, rue de la Gare et par conséquence de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Echternach. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés."

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fernandes Araujo, Marques Dos Santos, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 4 août 2009. Relation: DIE / 2009 / 7647. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 11 août 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009106175/35.

(090127178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Europa Heron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.356.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société à Luxembourg le 5 août 2009

Lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société qui s'est tenue au siège social en date du 5 août 2009, il a été décidé de:

- renommer le réviseur d'entreprises de la Société, à savoir DELOITTE S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Associés devant statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

En date du 1^{er} mai 2009, l'adresse professionnelle de Monsieur Eric Biren, gérant la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg.

En date du 1^{er} mai 2009, l'adresse professionnelle de Monsieur Vincent Goy, gérant de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg.

En date du 19 juin 2006, l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Cluff, gérant de la Société, qui était au 136, Sloane Street - GB-SW1X 9AY Londres, a changé et est désormais la suivante:

132, Sloane Street

GB-SW1X 9AX Londres.

En date du 1^{er} avril 2009, le siège social de la société Europa Real Estate II S.à r.l., associée de la Société, qui était situé au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a été transféré et est désormais situé au

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg.

En date du 1^{er} avril 2009, le siège social de la société Europa Real Estate II US S.à r.l., associée de la Société, qui était situé au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a été transféré et est désormais situé au

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009106026/39.

(090126677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

ISR Auto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 125.837.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009106338/12.

(090127419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

SEC-BAC Trading and Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.555.

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "SEC-BAC TRADING AND IMMO S.A." établie à L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun, (matricule TVA 2001 2208 058)

inscrite au registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg numéro B 81.555,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederaanven, en date du 28 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 974, du 07 novembre 2001;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le prédit notaire Paul BETTINGEN, en date du 22 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1120, du 06 décembre 2001;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 291, du 1^{er} avril 2005;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 643, du 25 mars 2009

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Thibaut ALBRECH, employé privé, demeurant à F-57000 Metz, 9 rue Ausone, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Maria MANSILLA, employée privée, demeurant à F-57000 Metz, 9 rue Ausone.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la pré dite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société et modification de l'article 2, premier alinéa des statuts.

2.- Démission d'un administrateur et décharge à lui accorder pour l'accomplissement de son mandat.

3.- Nomination d'un administrateur et d'un deuxième administrateur-délégué;

4.- Et engagement de la société vis-à-vis des tiers.

Première résolution:

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de transférer le siège social de Esch-sur-Alzette à Strassen et de donner au premier alinéa de l'article deux des statuts, la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège social est fixée à L-8008 Strassen, 134 route d'Arlon.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix accepte à compter de ce jour, la démission de sa fonction d'administrateur de Monsieur Lukman ANDIC, gestionnaire de sociétés, demeurant à F-54110 Varangeville, 60 rue Georges Toussaint, et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix décide de nommer à compter de ce jour, pour une durée de six années dans la fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué, savoir:

Madame Maria Ramona MANSILLA, gestionnaire de sociétés, demeurant à F-57115 Marly, 22 rue des bleuets.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

De ce qui précède, il résulte que:

a) Le conseil d'administration actuel est composé comme suit:

- Monsieur Masum ANDIC, comptable, demeurant à F-54110 Varangeville, 60 rue Georges Toussaint.
- Monsieur Thibaut Hugues ALBRECH, employé privé, demeurant à F-57000 Metz, 9 rue Ausone.
- Madame Maria Ramona MANSILLA, préдите,

b) administrateur-délégué:

- Monsieur Masum ANDIC, prédit.
- Madame Maria Ramona MANSILLA, préдите.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'article 10 des statuts concernant l'engagement de la société vis-à-vis des tiers et de donner à l'article 10 des statuts la teneur suivante.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers, par la seule signature de l'un des deux administrateurs-délégués sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de huit cents euro (800.-EUROS).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: Albrech; Muhovic; Mansilla, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2009. Relation: EAC/ 2009/ 6634. Reçu soixante-quinze euros. 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009106189/81.

(090127470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Ofi MultiSelect, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.004.

In the year two thousand and nine, on the fifteen day of June.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of OFI MULTISELECT, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 99 004, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 12 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") N° 282 of 10 March 2004. The articles of incorporation have been amended for the last time on 26 May 2006 by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, and were published in the Mémorial, number 1759 of 20 September 2006.

The meeting was opened at 02 p.m. under the chairmanship of Ms Michèle Kemp, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Marie-Laure Martinet, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Nathalie Berck, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the second paragraph of article 13 "Directors" of the Articles, which will read as follows:

"Directors shall be elected by the majority of the votes validly cast."

2. Amendment of the fourth paragraph of article 14 "Board Meetings" of the Articles, which will read as follows:

"Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting."

3. Amendment of the fourth paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg-City at a place specified in the notice of meeting at 17.00 p.m. (Luxembourg time) on the twenty-sixth of the month of May."

4. Amendment of the third paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"It may also be called upon the request of shareholders holding at least one tenth of the share capital."

5. Amendment of the last paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority of the votes validly cast."

6. Addition of a new paragraph after paragraph fourteen of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void."

7. Amendment of the fifth paragraph of article 23 "General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority of the votes validly cast."

8. Amendment of the second sentence of the second paragraph of article 24 "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes validly cast."

9. Amendment of the sixth paragraph of article 24 "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of the votes validly cast."

10. Amendment of the seventh paragraph of article 24 "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this Article, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned taken with a 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the votes validly cast, except when such

an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favor of such an amalgamation."

11. Miscellaneous.

II. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the board of the meeting. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and the resolution on each item of the agenda, has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast in the Company.

IV. Convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder on 5 June 2009.

V. Pursuant to the attendance list, one (1) shareholder, holding three thousand six hundred and ten (3,610) shares, that is to say 0.09233 per cent of the issued shares, are present or represented.

VI. That pursuant to Article 67-1 (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting is not regularly constituted and may not validly deliberate on the items of the agenda.

VII. The present meeting decides therefore that a second meeting with the same agenda shall be held on 2 July 2009 and that this second meeting shall be validly constituted and shall validly deliberate on the items of the agenda without any quorum requirement.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows French translation:

L'an deux mille neuf, le quinzième jour de juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OFI MULTISELECT, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99 004, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (le "Mémorial") en date du 10 mars 2004, numéro 282. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 26 mai 2006 par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, et ont été publiés au Mémorial numéro 1759 du 20 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte à 14 heures sous la présidence de Mademoiselle Michèle Kemp, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Marie-Laure Martinet, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Nathalie Berck, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification du deuxième paragraphe de l'article 13 "Administrateurs" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Les administrateurs seront élus à la majorité simple des voix valablement exprimées."

2. Modification du quatrième paragraphe de l'article 14 "Réunion du Conseil d'Administration" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion."

3. Modification du quatrième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg-Ville, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, à 17.00 heures (heure luxembourgeoise) le vingt-six mai."

4. Modification du troisième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Elle peut également être convoquée sur demande d'actionnaires représentant un dixième du capital social."

5. Modification du dernier paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

6. Ajout d'un nouveau paragraphe à la suite du quatorzième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Les formulaires de procuration qui n'expriment ni un vote en faveur, ni un vote contre une résolution proposée, ni une abstention, sont nuls."

7. Modification du cinquième paragraphe de l'article 23 "Assemblées Générales des Actionnaires d'une ou de plusieurs catégories d'Actions", lequel aura la teneur suivante:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

8. Modification de la seconde phrase du deuxième paragraphe de l'article 24 "Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions", lequel aura la teneur suivante:

"Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

9. Modification du sixième paragraphe de l'article 24 "Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions", lequel aura la teneur suivante:

"Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra décider d'apporter les avoirs et engagements attribuables au Compartiment concerné à un autre Compartiment au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors d'une telle assemblée générale et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

10. Modification du septième paragraphe de l'article 24 "Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions", lequel aura la teneur suivante:

"De plus, dans d'autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, l'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au cinquième paragraphe du présent Article ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné prise à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des actions émises ou en circulation. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion."

11. Divers.

II. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau. Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que le quorum requis par l'article 67-1 (2) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales telle que modifiée est d'au moins cinquante pour cent du capital pour les points portés à l'ordre du jour et que les résolutions sur chaque point porté à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux-tiers des voix valablement exprimées à l'assemblée.

IV. Des convocations contenant l'ordre du jour ont été envoyées par lettre recommandée à chaque actionnaire nominatif en date du 5 juin 2009.

V. Qu'il apparaît de la liste de présence de la Société qu'un (1) actionnaire, détenant trois mille six cent dix (3.610) actions, c'est-à-dire 0,09233 pour cent du capital émis de la Société sont présents ou représentés.

VI. Que conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la présente assemblée n'est donc pas régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

VII. Que la présente assemblée décide dès lors qu'une deuxième assemblée, ayant le même ordre du jour, se tiendra en date du 2 juillet 2009, et que cette deuxième assemblée sera valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour sans aucune exigence de quorum.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à l'assemblée, aux membres du bureau, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: Marie-Laure Martinet, Nathalie Berck, Michèle Kemp, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 juin 2009. LAC / 2009 / 24090. Reçu 12,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009106165/194.

(090127502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Sofid SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.334.

L'an deux mille neuf, le treize juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Giovanni Rizzi né à Milano le 1 juillet 1969, demeurant à Milano, Via Ripamonti 209,

ici représenté par Madame Sonia BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 9 juillet 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SOFID S.A., en date du 29 mai 2009, documentée par acte du notaire soussigné du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des actionnaires de la société anonyme SASID S.A. du 29 mai 2009, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg en Italie à I-20122 Milan, Via Visconti di Modrone, 2, a approuvé le bilan et le compte de pertes et profits, a accepté la démission des administrateurs et du commissaire, et a modifié la dénomination en SOFID S.P.A., le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes.

Par les présentes, la comparante fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société en Italie ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un certificat de la Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura de Milan, du 7 juillet 2009, dont une copie restera annexée aux présentes. En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2009 sont devenues effectives.

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société SOFID S.A.. auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: S. BEMTGEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29638. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée par Me Carlo WERSANDT, Notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Me Henri HELLINCKX, Notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009103774/37.

(090124620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Rosathea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 145.930.

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ROSATHEA S.A.", ayant son siège social à 1-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B numéro 145930.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Qu'il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence de €302.000,- (trois cent deux mille Euro) pour le porter de son montant actuel de € 31.000,- (trente et un mille Euro) à € 333.000 (trois cent trente-trois mille Euro) par l'émission de 3.020 (trois mille et vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 100,- (cent Euro) chacune, émise au pair;

2) Modification afférente de l'article cinq des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions prises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de € 302.000,- (trois cent deux mille Euro) pour le porter de son montant actuel de € 31.000,- (trente et un mille Euro) à € 333.000,- (trois cent trente-trois mille Euro) par l'émission de 3.020 (trois mille et vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 100,- (cent Euro) chacune, émise au pair.

Deuxième résolution

L'Assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire unique a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 3.020 (trois mille et vingt) actions nouvelles les nouveaux actionnaires ci-après.

*Intervention - Souscription - Libération
Apports en nature*

Est intervenue Madame Mara BERNARDINI, née à Rome (Italie) le 7 février 1977 et demeurant à Torricella in Sabina (Rieti - Italie), località Leonini 18/A, ici représentée par Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration authentique reçue par Maître Mario Enzo ROMANO, notaire de résidence à Roma (Italie), en date du 4 juin 2009, numéro 378952 de son répertoire, dont une expédition, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

Madame Mara BERNARDINI, par l'intermédiaire de son représentant, a déclaré souscrire 2.020 (deux mille et vingt) actions nouvelles et les libérer intégralement par l'apport en nature d'une maison unifamiliale, sise à Torricella in Sabina (Rieti - Italie), località Leonini 18/A, bâtie sur deux niveaux, et plus précisément le sous-sol composé de quatre caves et bûcher et le rez-de-chaussée de trois chambres, salon, cuisine, deux salles de bain, terrasse et portique externe.

L'immeuble est répertorié au Cadastre des Immeubles à la feuille 15, parcelle 254, subalterne 1, catégorie A/7, composé de 10 pièces d'une superficie globale de 219 mètres carrés environ.

Madame Mara BERNARDINI déclare, par l'intermédiaire de son représentant, que le passif hypothécaire grevant l'immeuble objet du présent apport, est pris à charge de la société ROSATHEA S.A. et qui s'élève ce jour à la somme de € 126.500,- (cent vingt-six mille cinq cents Euro), formalisé par l'inscription hypothécaire en faveur de UniCredit Banca S.p.A. suivant acte reçu par Maître Carlo Bellini, notaire de résidence à Poggio Mirteto (Rieti - Italie), du 19 juin 2007, répertoire numéro 70883/19340. En considération de ce qui précède, l'apport net de Madame Mara BERNARDINI est constitué de la différence entre la valeur retenue de l'immeuble s'élevant à € 328.500,- (trois cent vingt-huit mille cinq cents Euro) et la dette à supporter s'élevant à € 126.500,- (cent vingt-six mille cinq cents Euro), soit une valeur nette de € 202.000,- (deux cent deux mille Euro).

Est ensuite intervenue Mademoiselle Valentina IMPERATORI, née à Roma (Italie) le 8 mars 1982 et demeurant à Rieti (Italie), Via Martini n. 4, ici représentée par Monsieur Giovanni VITTORE, prénommé, en vertu d'une procuration authentique reçue par Maître Mario Enzo ROMANO, notaire de résidence à Roma (Italie), en date du 4 juin 2009, numéro 378950 de son répertoire, dont une expédition, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

Mademoiselle Valentina IMPERATORI, par l'intermédiaire de son représentant, a déclaré souscrire 620 (six cent vingt) actions nouvelles et les libérer intégralement par l'apport en nature d'un appartement sis à Rieti (Italie), Via Martini n. 4, 3^{ème} étage, composé d'un hall, salon, deux chambres, cuisine, WC, balcon et une cave au sous-sol. L'immeuble est répertorié au Cadastre des Immeubles à la feuille 80, parcelle 149, subalterne 13, zone censitaire 1, catégorie A/4, classe 4, composé de 5 pièces d'une superficie globale de 80 mètres carrés environ.

Mademoiselle Valentina IMPERATORI déclare, par l'intermédiaire de son représentant, que le passif hypothécaire grevant l'immeuble objet du présent apport, est pris à charge de la société ROSATHEA S.A. et qui s'élève ce jour à la somme de € 63.000,- (soixante-trois mille Euro), formalisé par l'inscription hypothécaire en faveur de Banca Intesa Sanpaolo S.p.A. suivant acte reçu par Maître Paolo Angelini, notaire de résidence à Rieti (Italie), du 31 juillet 2008, répertoire numéro 60092/18164. En considération de ce qui précède, l'apport net de Mademoiselle Valentina IMPERATORI est constitué de la différence entre la valeur retenue de l'immeuble s'élevant à € 125.000,- (cent vingt-cinq mille Euro) et la dette à supporter s'élevant à € 63.000,- (soixante trois mille Euro), soit une valeur nette de € 62.000,- (soixante deux mille Euro).

Est enfin intervenue Madame Pamela PITORRI, née à Roma (Italie) le 18 juillet 1973 et demeurant à Torricella in Sabina (Rieti - Italie), localité Colle Agnelone, ici représentée par Monsieur Giovanni VITTORE, prénommé, en vertu d'une procuration authentique reçue par Maître Mario Enzo ROMANO, notaire de résidence à Roma (Italie), en date du 4 juin 2009, numéro 378951 de son répertoire, dont une expédition, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

Madame Pamela PITORRI, par l'intermédiaire de son représentant, a déclaré souscrire 380 (trois cent quatre-vingt) actions nouvelles et les libérer intégralement par l'apport en nature d'une maison unifamiliale, sise à Torricella in Sabina (Rieti - Italie), localité Colle Agnelone, bâtie sur deux niveaux, et plus précisément le rez-de-chaussée composé d'un hall, salle de bain, salon et coin cuisine et le premier étage de deux chambres, salle de bain et balcon, ainsi qu'un garage situé au sous-sol. L'immeuble d'habitation est répertorié au Cadastre des Immeubles à la feuille 18, parcelle 276, subalterne 3, catégorie A/2, classe 2, pièces 3,5 et le garage est répertorié au Cadastre des Immeubles à la feuille 18, parcelle 276, subalterne 6, catégorie C/6, classe 11 de 40 mètres carrés environ.

Madame Pamela PITORRI déclare, par l'intermédiaire de son représentant, que le passif hypothécaire grevant l'immeuble objet du présent apport, est pris à charge de la société ROSATHEA S.A. et qui s'élève ce jour à la somme de € 82.000,- (quatre-vingt-deux mille Euro), formalisé par l'inscription hypothécaire en faveur de Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A. suivant acte reçu par Maître Paolo Angelini, notaire de résidence à Rieti (Italie), du 8 août 2008, répertoire numéro 60111/18178. En considération de ce qui précède, l'apport net de Madame Pamela PITORRI est constitué de la différence entre la valeur retenue de l'immeuble s'élevant à € 120.000,- (cent vingt mille Euro) et la dette à supporter s'élevant à € 82.000,- (quatre-vingt-deux mille Euro), soit une valeur nette de € 38.000,- (trente huit mille Euro).

Rapport d'évaluation

Ces apports en nature ont fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant "RSM Audit Luxembourg", ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, représenté par Monsieur Pierre LEROY, conformément aux prescriptions des articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser qu'au moment de l'augmentation de capital, la valeur globale des biens immobiliers (soit EUR 302.000) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de ROSATHEA S.A. émises en contrepartie, soit 3.020 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

Luxembourg, le 31 juillet 2009

RSM Audit Luxembourg

Réviseur d'Entreprises

Pierre Leroy

Associé"

Déclarations diverses

Il est en outre déclaré par les comparants que le présent apport en nature est effectué aux conditions suivantes:

- les immeubles, objet de l'apport, sont de leur propriété pleine et exclusive;

- les immeubles sont apportés à la société tels quels et dans l'état où ils se trouvent à l'heure actuelle avec tous leurs droits annexes, connexes, pertinents et accessoires, y compris les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes pouvant le grever ou l'avantager;

- les immeubles sont apportés à la société avec toutes les inscriptions ou transcriptions ou toutes les charges réelles pouvant exister;

- la transmission immédiate de la possession à la société récipiendaire, avec tous les bénéfices et charges en faveur de la société à partir de ce jour, à l'exclusion des éventuelles charges fiscales ou de toute autre nature qui concernent le passé, qui même si elles sont établies dans le futur, resteront à charge des parties conférantes.

Les actionnaires déchargent le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prêt apport en nature dont ils déclarent connaître les conditions et vouloir faire leur affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de l'apport.

De même les parties conférantes déclarent vouloir se charger personnellement des opérations et formalités afin de présenter les déclarations fiscales et d'urbanisme ainsi que toute déclaration de quelque nature que ce soit, nécessaire pour la transcription du présent acte en Italie.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 333.000,- (trois cent trente trois mille Euro), représenté par 3.330 (trois mille trois cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Vittore, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009106880/145.

(090128644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Contemporary International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 147.624.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juillet.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée (limited liability company) régie par les lois de l'Etat de Californie "Contemporary International Holdings LLC", établie et ayant son siège social à CA 91325 Northridge, 17101 Superior Street (Etats-Unis d'Amérique), inscrite au "Secretary of State" de l'Etat de Californie sous le numéro 200522910038

ici représentée par Monsieur Walter SCHELP, avocat, demeurant à L 2132 Luxembourg, 24, avenue Marie Thérèse, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de "Contemporary International Luxembourg S.à r.l.", qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "So-

ciété"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR), chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 6. Augmentation et Diminution du capital social.

Le capital peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 17 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des Associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou des Associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 9. Gérants, Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Les Gérants ne doivent pas être obligatoirement Associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des Associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'Associé unique ou les Associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'Associé unique ou des Associés.

Art. 10. Pouvoirs du/des gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Gérant ou le Conseil de Gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants.

Si le Gérant ou le Conseil de Gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'Associé unique ou en cas de pluralité d'Associés, par les Associés agissant conjointement.

Le Gérant ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient Associés ou pas.

Art. 11. Gestion journalière. Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des Gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le Gérant ou le Conseil de Gérance.

Art. 12. Réunions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les Gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un Gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux Gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 14 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Gérants concernés.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du conseil par "conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 13. Responsabilité, Indemnisation. Le Gérant ou le Conseil de Gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société,

de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 14. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, Associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Associé unique ou des Associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 15. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Gérant ou le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Gérant ou le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant ou le Conseil de Gérance.

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Gérant ou au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 17. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les Associés représentant la moitié du capital social.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'Associé unique ou, suivant le cas, des Associés.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 20. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

Le surplus est distribué entre les Associés. Néanmoins, les Associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Contemporary International Holdings LLC", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille six cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est établi à L-1520 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer.
- 2) Les personnes sont nommées aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Walter SCHELP, avocat, né à Kaiserslautern (Allemagne), le 28 juillet 1965, demeurant à L 2132 Luxembourg, 24, avenue Marie Thérèse;
 - Monsieur Damon Ray ZUMWALT, directeur, né à Nashville (Arkansas) (Etats-Unis d'Amérique), le 24 juin 1948, demeurant professionnellement à CA 91325 Northridge, 17101 Superior Street (Etats-Unis d'Amérique);
 - Monsieur Stephen Vincent MIRABILE, directeur, né à Boston (Massachusetts) (Etats-Unis d'Amérique), le 6 juillet 1970, demeurant professionnellement à CA 91325 Northridge, 17101 Superior Street (Etats-Unis d'Amérique).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of July.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The limited liability company governed by the laws of the state of California "Contemporary International Holdings LLC", established and having its registered office in CA 91325 Northridge, 17101 Superior Street (United States of America), inscribed at the Secretary of the State of California under the number 200522910038,

here represented by Mr Walter SCHELP, lawyer, residing in L 2132 Luxembourg, 24, avenue Marie Thérèse, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company") under the name of "Contemporary International Luxembourg S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euros (125.- EUR) each, all of them are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

When and as long as all the shares are held by one person, the Company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 6. Increase and Reduction of capital. The capital may be increased or, decreased, in one or several times at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 17 of the Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 9. Manager(s), Board of managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 10. Powers of the manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company.

If the Manager or the Board of Managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 11. Day-to-day management. The Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Manager or the Board of Managers.

Art. 12. Meetings of the board of managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

A Manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers may be convened by any two Managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 14 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 13. Liability - Indemnification. The Manager or the Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him or by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 14. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he/she shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 15. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager or the Board of Managers to the Shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager or the Board of Managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Manager or the Board of Managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 16. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted Shareholders' meeting of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager or the Board of Managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 17. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 18. Financial year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 19. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- interim accounts are established by the Manager or the Board of Managers;
- these accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- the decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- the payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law.

Art. 23. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2009.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the one hundred (100) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "Contemporary International Holdings LLC", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand six hundred Euros.

Resolution taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The registered office is established in L-1520 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer.
- 2) The following persons have been appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr Walter SCHELP, lawyer, born in Kaiserlautern (Germany), on the 28th of July 1965, residing in L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie Thérèse;

- Mr Damon Ray ZUMWALT, director, born in Nashville (Arkansas) (United States of America), June 24th, 1948, residing professionally in CA 91325 Northridge, 17101 Superior Street (United States of America);

- Mr Stephen Vincent MIRABILE, director, born in Boston (Massachusetts) (United States of America), on July 6th, 1970 residing professionally in CA 91325 Northridge, 17101 Superior Street (United States of America).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by a English version-on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Signé: SCHELP - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 août 2009. Relation GRE / 2009/2786. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009107243/475.

(090128633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

AFL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 147.610.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Killing Up S.r.L., une société de droit italien, ayant son siège social à I-20144 Milan (PI), via Modestino 3, ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Milan;

2) Belp Corporate S.r.L., une société de droit italien, ayant son siège social à I-24064 Grumello del Monte (BG), p.zza Invalidi sul Lavoro, n. 28, ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Grumello del Monte.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AFL S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet le développement et la promotion de marques dans le secteur de software ou celles de tiers soit par la concession de licences à des tiers pour la production et la commercialisation des produits tout en

bénéficiant de l'article 50bis tel que prévu dans la loi du 21 décembre 2007 elle-même modifiant la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

Sur base de l'objet décrit ci-dessus, la société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que acquérir par achat ou de toute autre manière, aussi bien que transférer par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que gérer et développer ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR), divisé en trente et un mille (31.000) actions de un euro (1,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

L'actionnaire qui souhaite vendre ou transférer ses participations partiellement ou en totalité doit en informer les administrateurs afin qu'ils en informent tous les actionnaires inscrits au registre, par le biais d'une lettre recommandée envoyée sous quinze jours à l'adresse de chacun; ce courrier doit indiquer entre autres, les informations relatives au cessionnaire, les conditions de la cession, parmi lesquelles le prix convenu et les modalités de paiement.

Pour exercer leur droit de préemption les actionnaires qui auront reçu ce courrier, devront faire parvenir au conseil d'administration, une déclaration d'exercice de ce droit par voie recommandée en veillant à respecter un délai de 30 jours à compter de l'offre de préemption.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles et révocables. Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique.

Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social, ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. Les assemblées représentent la totalité des actionnaires et de leurs délibérations, prises dans le respect de la loi et des présents statuts.

L'assemblée Extraordinaire réunie en première, deuxième et ultérieure convocation ne délibère qu'avec le vote favorable de 70% des présents.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Killing Up S.r.L.	20.646 actions
2) Belp Corporate S.r.L.	10.354 actions
Total	31.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, et émises avec une prime d'émission de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), de sorte que la somme de cinquante-six mille euros (56.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Riccardo MORALDI, employé privé, né à Milan (Italie) le 13 mai 1966, demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Monsieur Andréa Luigi BELOMETTI, administrateur, né à Villongo (Italie) le 1^{er} janvier 1964, demeurant à L-24060 Villongo, Via Tasso n. 16; et

- Monsieur Andréa DE MARIA, employé privé, né à Tricase (Italie) le 1^{er} août 1975 et demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.770.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5) Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg 38, avenue de la Faïencerie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 août 2009. Relation: LAC/2009/32240. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-
Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009107252/156.

(090128253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

SCI Pepla, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8081 Bertrange, 139, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg E 4.129.

— STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le cinq août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Antonio PLANTONE, restaurateur, demeurant à L-8064 Bertrange, 4, Cité Millewee.

2.- Madame Anna-Maria PETRUZZI, employée privée, demeurant à L-2155 Luxembourg, 154, Muehlenweg.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société civile, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Titre I^{er} - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société civile immobilière particulière qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur par vente, achat, échange, lotissement, location, prise de bail ou de toutes autres manières de propriétés immobilières,

- la participation, sous toutes formes, dans toutes affaires ou entreprises se rattachant directement ou indirectement aux objets ou aux activités mentionnés ci-dessus, par toutes voies de droit,

- et généralement, toutes opérations financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter leur développement,

le tout à l'exclusion de toutes activités commerciales ou industrielles.

Art. 3. La société prend la dénomination de SCI PEPLA.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chaque associé aura toutefois la faculté de dénoncer le contrat de société et provoquer la dissolution de la société un an après une mise en demeure signifiée au gérant de la société et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Les associés restants peuvent éviter la dissolution de la société soit en rachetant par préférence eux-mêmes les parts de l'associé sortant, soit au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, en agréant, à l'unanimité, un tiers disposé à racheter les parts de l'associé sortant.

En cas de désaccord entre l'associé sortant et les associés restants sur le prix de rachat des parts il sera procédé conformément aux alinéas 3, 4, 5 et 6 de l'article 7 ci-après.

Si le rachat effectué par les associés restants ne porte pas sur la totalité des parts de l'associé sortant ou si le tiers amateur n'est pas agréé, la société sera dissoute à l'expiration du délai d'un an depuis la mise en demeure signifiée au gérant.

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité au Grand-Duché par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE CINQ EUROS (€ 2.500,-), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Antonio PLANTONE, restaurateur, demeurant à L-8064 Bertrange, 4, Cité Millewee, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Anna-Maria PETRUZZI, employée privée, demeurant à L-2155 Luxembourg, 154, Muehlenweg, cinquante parts sociales	50
Total: CENT parts sociales	100

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'à leurs descendants. Elles ne peuvent être cédées entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à des non-associés autres que les descendants, qu'avec l'agrément unanime de tous les associés représentant la totalité du capital social.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales, il doit les offrir par préférence, à ses coassociés proportionnellement à leur participation dans la société.

En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux mois, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir et le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession. Les experts devront prendre leur décision dans un délai de trois mois après que le collège des experts aura été constitué sinon une nouvelle désignation d'experts devra intervenir.

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts, les parts proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

En cas de rachat des parts par les associés, le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision des experts contre la signature des documents de transfert des parts.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés soumis à l'agrément unanime des associés.

Si le rachat effectué par les associés ne porte pas sur la totalité des parts ou si le tiers amateur n'est pas agréé, la société sera dissoute à l'expiration du délai d'un an depuis la mise en demeure signifiée au gérant.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés.

Ce consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers autres que ceux nommés à l'alinéa précédent ou bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés, doivent offrir par préférence leurs parts aux associés proportionnellement à leur participation dans la société.

En cas de désaccord persistant des associés et des héritiers ou légataires sur le prix de rachat des parts après un délai de deux mois, les héritiers ou légataires, et le ou les associés qui se proposent d'acquérir les parts, et le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession.

Les experts devront prendre leur décision dans un délai de trois mois après que le collège des experts aura été constitué, sinon une nouvelle désignation d'experts devra intervenir.

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts, les parts proposées seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

En cas de rachat des parts par les associés, le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision des experts contre signature des documents de transfert des parts.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, l'héritier ou le bénéficiaire d'institution testamentaire ou contractuelle qui entend les céder peut les offrir à des non-associés soumis à l'agrément unanime des associés.

Si le rachat effectué par les associés ne porte pas sur la totalité des parts ou si le tiers amateur n'est pas agréé, la société sera dissoute à l'expiration du délai d'un an depuis le jour du décès de l'associé défunt.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Art. 9. La cession des parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 10. En cas de décès d'un associé, la société ne sera pas dissoute; elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé, sous réserve de ce qui est dit à l'article 8 ci-dessus.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes.

Art. 13. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes proportionnellement à leur part dans la société.

Art. 14. Chaque associé peut faire des avances à la société, comme cette dernière peut en faire aux associés, inscrire des comptes nominatifs qui porteront des intérêts créditeurs ou débiteurs égaux à ceux du marché bancaire.

Titre III. - Gérance

Art. 15. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris obligatoirement parmi eux.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Ils représentent la société vis-à-vis des tiers et de toute administration.

Le ou les gérants peuvent acheter, échanger, et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et ouvertures de crédits et consentir toutes hypothèques et tous gages et cautionnements.

Ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit et en donnent valablement quittance; ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs.

Ils concluent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements et ils consentent toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions hypothécaires, de privilèges, de droits de résolution, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes, associés ou non, des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet.

La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Art. 16. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers ou ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 17. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Année sociale, Assemblée générale

Art. 18. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 19. Les associés se réunissent au moins une fois par an en assemblée générale à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins quinze jours francs à l'avance et qui doivent indiquer l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 20. Dans toutes assemblées chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 21. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature ou l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité de 80% des voix des associés présents ou représentés.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 23. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant de frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents Euros (€ 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- 1.- Monsieur Antonio PLANTONE, restaurateur, demeurant à L-8064 Bertrange, 4, Cité Millewee.
- 2.- Madame Anna-Maria PETRUZZI, employée privée, demeurant à L-2155 Luxembourg, 154, Muehlenweg.
- 3.- La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social est fixé à L-8081 Bertrange, 139, rue de Mamer.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: A. PLANTONE, A.-M. PETRUZZI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 07 août 2009. Relation: ECH/2009/1075. Reçu soixante-quinze euros 75,00. €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 11 août 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009107261/204.

(090128558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Doha S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 70, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.627.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt et un juillet.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Madame Anna PALMISANO, commerçante, née à Sammichele Di Bari (Italie), le 05 avril 1959, demeurant à L-8184 Kopstal, 24, rue de Luxembourg;

2.- Monsieur Hamid NACCACHE, aide cuisinier, né à Luxembourg, le 05 novembre 1986, demeurant à L-8184 Kopstal, 24, rue de Luxembourg;

3.- Madame Dönder YAGBASAN, serveuse, née à Idil (Turquie), le 05 octobre 1988, demeurant à L-2611 Luxembourg, 11, route de Thionville.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

DOHA S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de détail, la librairie, la papeterie ainsi que le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Bridel.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les

actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Madame Anna PALMISANO, prénommée, DEUX PARTS SOCIALES	2
2.- Monsieur Hamid NACCACHE, prénommée, QUARANTE-NEUF PARTS SOCIALES	49
3.- Madame Dönder YAGBASAN, prénommée, QUARANTE-NEUF PARTS SOCIALES	49
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société: Madame Anna PALMISANO, prénommée,

II.- Sont nommés gérants administratifs de la société:

- Monsieur Hamid NACCACHE, prénommée et

- Madame Dönder YAGBASAN, prénommée.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

IV. - Le siège social de la société se trouve à L-8140 Bridel, 70, rue de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Palmisano Anna, Naccache, Yagbasan, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8875. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009107263/81.

(090128769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

SAD5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 147.606.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le cinq août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Eric DENOUN, directeur général, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 37, rue de Chartes, ici représentée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 juillet 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'affaires comprenant entre autres toutes activités d'intermédiaire, le management, le consultancy et la gestion d'entreprises dans le sens le plus large, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger.

La société pourra, en outre, tant au Luxembourg qu'à l'étranger réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de SAD5 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Eric DENOUN, directeur général, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 37, rue de Chartes.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Eric DENOUN, directeur général, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 37, rue de Chartes.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, Z.A. Bourmicht.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 07 août 2009. Relation: ECH/2009/1076. Reçu soixante-quinze euros 75,00. €

Le Releveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 12 août 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009107240/103.

(090128240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Cothema International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 34.299.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 18 mai 2009

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à r.l., ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent, résidant professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg; A.T.T.C. Directors s.à r.l. ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean Pierre Van Keymeulen, représentant permanent résidant professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et A.T.T.C. Services s.à r.l. ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent résidant professionnellement au 16, rue de Nassau,

L-2213 Luxembourg ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009104996/24.

(090125607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Abita Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 62, Cité Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 106.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Abita Luxembourg S.A.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2009106601/12.

(090127727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Luckylux, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 81.650.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUCKYLUX S.A.H.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2009106603/12.

(090127733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Mazars, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 56.248.

Extrait du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 15 juillet 2009

Résolution unique.

Après délibération, le Conseil d'Administration nomme en tant que réviseur d'entreprises, à l'effet du contrôle des comptes 2008/2009, la société:

RSM Audit Luxembourg S.à r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Le mandat de réviseur d'entreprises ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009104873/16.

(090125738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.
